



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 2.3

**Numéro de la demande :** 2017-7387  
**Demande :** B.2.3 : Nouvelle PC : propriétés chimiques – Nature des produits de formulation  
**Produit :** Nalco 73650S  
**Numéro d'homologation :** 33345  
**Principe actif (p.a.) :** Dichloro-s-triazinétrione sodique  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2959169

### Objet de la demande

La présente demande vise à homologuer une préparation commerciale myxobactéricide, le Nalco 73650S, en se basant sur le dichloro-s-triazinétrione sodique, le principe actif. Nalco 73650S est destiné à être utilisé avec les eaux de refroidissement, y compris les tours de refroidissement à circuit fermé, les condenseurs évaporatifs, les laveurs d'air et les systèmes d'échanges thermiques à l'eau.

### Évaluation des propriétés chimiques

Nalco 73650S est sous forme de comprimés contenant du chlore pouvant facilement être libéré, présent sous forme de dichloro-s-triazinétrione sodique à raison d'une concentration de 56 %. Les données requises sur les propriétés chimiques du Nalco 73650S ont été fournies, examinées, et jugées acceptables.

### Évaluations des risques pour la santé

Nalco 73650S est considéré comme ayant une toxicité aiguë modérée par voie orale et par voie pulmonaire chez les animaux de laboratoire, une légère toxicité aiguë par voie cutanée chez les animaux de laboratoire, et comme étant extrêmement corrosif pour les yeux chez le lapin, fortement irritant pour la peau, et n'est pas considéré comme étant un sensibilisant cutané chez les animaux de laboratoire.

L'utilisation de la préparation commerciale Nalco 73650S dans les eaux de fabrication recirculées a été évaluée. Aucun risque préoccupant n'est attendu, pourvu que les travailleurs suivent le mode d'emploi figurant sur l'étiquette et qu'ils portent l'équipement de protection individuelle comme le précise l'étiquette.

### Évaluation environnementale

Les utilisations du Nalco 73650S s'inscrivent dans le profil d'emploi présentement homologué du dichloro-s-triazinétrione sodique et par conséquent, aucun risque additionnel n'est prévu à la suite de l'utilisation du Nalco 73650S. L'étiquette comprendra des mises en garde environnementales et des avertissements mis à jour qui atténueront de façon adéquate les risques pour l'environnement.

**Évaluation de la valeur**

Les résultats d'un essai en laboratoire ont été fournis et attestent de la performance du Nalco 73650S contre les bactéries produisant un biofilm ainsi que contre les espèces fongiques et algaires au sein d'un échantillon d'eau de tour de refroidissement. D'autre part, les résultats de deux essais opérationnels menés sur une période d'un mois ont été fournis et attestent que le Nalco 73650S est comparable ou meilleur au niveau de la lutte contre le nombre de bactéries et les espèces de Pseudomonas produisant un biofilm au sein d'un système d'eau de refroidissement. Par conséquent, il a été jugé que Nalco 73650S a une valeur acceptable en tant que myxobactéricide pour combattre les micro-organismes responsables de la formation de biofilms dans les systèmes d'eau de refroidissement.

**Conclusion**

L'ARLA a procédé à une évaluation des informations fournies afin d'appuyer la préparation commerciale. Sur la foi des résultats de cet examen, l'homologation du Nalco 73650S est acceptable.

**References**

2827509	2017, Efficacy of Nalco 73650S as a Microbicide in Cooling Systems, DACO: 10.2.3.2(F)
2827510	2017, Operational Trials, DACO: 10.2.3.4(E)

2827492 2017, DESCRIPTION OF STARTING MATERIALS, DACO: 3.0,3.1,3.1.1,3.1.2,3.1.3,3.1.4,3.2,3.2.1,3.2.2,3.2.3,3.3.1,3.4,3.4.1,3.4.2,3.5,3.5.10, 3.5.11,3.5.12,3.5.13,3.5.14,3.5.15,3.5.2,3.5.4,3.5.5,3.5.6,3.5.7,3.5.8,3.5.9 CBI

2827495 2017, CONTAINER MATERIAL AND DESCRIPTION, DACO: 3.5.5 CBI

2827499 2015, STORAGE STABILITY DATA, DACO: 3.5.10 CBI

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2019

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.